الجمهوريــة الجزائريــة الديمقراطيــة الشعبيــة REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE ———ооОоо——

MINISTERE DES FINANCES

وزارة المالية

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE

المديرية العامة للمحاسسة

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUDGETS

مديرية التنظيم و التنفيذ المحاسبي للميزانيات

INSTRUCTION N° 41 DU 08 NOVEMBRE 2010

- OBJET: Clôture du sous-compte n° 53 intitulé « Ecole Préparatoire en Sciences et Techniques à Annaba » au sein du compte 402 001 « Wilaya et Etablissements de wilaya –service financier- ».
- **REFER:** Instruction n° 33 du 09 septembre 2009 relative à la création d'un sous-compte n°62 intitulé « Ecole Préparatoire en Sciences et Techniques» dans la nomenclature des comptes du Trésor au sein du compte 402 001 « Wilaya et Etablissements de wilaya –service financier- ».
 - Instruction n° 28 du 11 novembre 2009 relative à la gestion comptable de l'Ecole Préparatoire en Sciences et Techniques à Annaba.
 - Arrêté n° 100 du 03 novembre 2009 portant désignation du Trésorier de la wilaya d'Annaba en qualité d'Agent comptable auprès de l'Ecole Préparatoire en Sciences et Techniques à Annaba

<u>I – DISPOSITIONS GENERALES</u>

L'instruction n° 28 du 11 novembre 2009 a créé au sein du compte 402 001 « Wilaya et Etablissements de wilaya - service financier » le sous compte **n°53** intitulé « Ecole Préparatoire en Sciences et Techniques à Annaba » dont la gestion financière et comptable est assurée par le trésorier de la wilaya d'Annaba en vertu de l'arrêté n° 100 du 03/11/2009.

Suite à la création de plusieurs écoles similaires au niveau de différentes wilayas et afin d'éviter une prolifération de sous comptes pour un même établissement, il a été créé le sous compte n° 62 intitulé « Ecole Préparatoire en Sciences et Techniques» au sein du compte 402 001 « Wilaya et Etablissements de wilaya –service financier- ».

<u>II – DISPOSITIONS COMPTABLES</u>

Les opérations comptables et financières de cette école sont effectuées conformément aux dispositions de l'instruction n° 33 du 09/09/2010.

Le sous compte 53 ouvert actuellement dans les écritures de la Trésorier de la wilaya d'Annaba est clôturé à la date du 30 novembre 2010.

Le solde créditeur dégagé à ce sous compte à la date précitée est versé au sous compte n° 62 ouvert dans les écritures du Trésorier de la wilaya d'Annaba au nom de l'Ecole Préparatoire en Sciences et Techniques.

Je vous demande de bien vouloir veiller à l'application des dispositions de la présente instruction.

LE DIRECTEUR DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUGETS

Signé: M. K. LAKHDARI

DESTINATAIRES:

Pour exécution :

- Trésorerie de wilaya de Annaba.
- Agence comptable centrale du Trésor.

Pour information:

- Cour des comptes.
- Inspection générale des finances.
- Inspection des services comptables.
- Direction de la modernisation et de la normalisation comptable.
- Directions régionales du Trésor.
- Trésorerie centrale.
- Trésorerie Principale.
- Trésoreries de wilaya.